



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Brigitte BOURGUIGNON
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS
DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 25 mai 2022

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève complémentaire national **à partir du mardi 7 juin 2022 0 heure et jusqu'au mardi 14 juin 2022 minuit**, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Les agents et salarié.e.s des services d'urgences se mobiliseront pour :

- **Arrêt des fermetures de services d'urgences, et réouverture de ceux déjà fermés.**
- **Réouverture des services et lits d'aval pour permettre le désengorgement des services d'urgences (zéro brancard dans les couloirs).**
- **Remplacement systématique des départs, arrêts maladie, congés maternité.**
- **Pour un plan national de 100 000 recrutements à l'hôpital.**
- **Augmentation immédiate des salaires et revalorisation du point d'indice à 6 €.**
- **Mesures gouvernementales et salariales pour fidéliser les médecins et prioriser leur affectation à l'Hôpital.**
- **Mise en stage immédiate de tou.te.s les contractuel.le.s dans la Fonction publique hospitalière et dans le privé, mise en CDI de tous les CDD.**
- **Majoration franche des heures de nuit, des dimanches et fériés.**
- **Réintégration de tous les personnels suspendus.**
- **Pour la formation initiale et les promotions professionnelles, augmentation du nombre de places dans les centres de formation et dans les facultés de médecine pour un plan de formation en urgences, avec des contrats d'étude et des pré-affectations en partant des besoins.**
- **Abrogation de Parcours sup.**
- **Le travail en 32 heures hebdomadaire sur 4 jours, et 30 heures de nuit.**
- **Rétablissement de la catégorie active pour tous les salariés qui en bénéficiaient (IDE, infirmier.e.s spécialisé.e.s...). Nous revendiquons une reconnaissance collective de la pénibilité par l'extension du départ anticipé à tou.te.s les salarié.e.s de notre champs et le retour de l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein, 37,5 annuité de cotisations et sans décote (55 ans pour la catégorie active)**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvie PONS,
Co-animatrice espace revendicatif

